

GUYANE : SOUTIEN AU VILLAGE WEPE DEMANDANT LE DEPLACEMENT DU PROJET DE CENTRALE ELECTRIQUE DIT 'CEOG'

Le projet de Centrale Electrique de l'Ouest Guyanais (CEOG) mêlant du solaire photovoltaïque et une unité de stockage sous forme d'hydrogène **vise à fournir l'équivalent de 10 000 foyers de l'ouest de la Guyane** qui fait face à des besoins énergétiques importants depuis plusieurs années. Selon le site internet détaillant le projet « *CEOG ne consomme que du soleil et de l'eau et ne produit que de l'électricité et de la vapeur d'eau.* ». Un projet plus vert que vert en perspective pour la Guyane ? Pas si sûr si l'on se penche sur le fond technique du dossier mais **le problème majeur est surtout son emplacement**. La centrale entend en effet **s'implanter en pleine forêt tout proche (un kilomètre environ) du village autochtone Kali'na Atopo Wepe** de 200 habitants près de Saint-Laurent du Maroni. **Les villageois demandent le déplacement du projet**. Depuis décembre dernier les mobilisations du village menées par le Yopoto (chef coutumier en langue Kali'na) Roland Sjabere sont soutenues par de plus en plus d'associations, organisations autochtones et chefs coutumiers dénonçant le mépris de leur parole. **Les actions s'intensifient** car le risque d'implantation effective est imminent et les machines démarrent déjà des travaux sur la parcelle en question.

UN PROJET PLUS VERT QUE VERT ?

Sur le plan environnemental, premier élément étonnant : la zone d'emprise de la centrale est au sein d'une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) et du Parc naturel régional de Guyane. Le diagnostic visant à détailler la biodiversité présente sur le terrain réalisé par Biotope pour l'entreprise, aurait pu être beaucoup plus poussé et comporte de sérieuses lacunes de l'avis même des naturalistes qui l'ont effectué sur un temps court et dans des conditions météo défavorables¹. Malgré cette **étude incomplète**, il y a tout de même **33 espèces protégées qui ont été clairement identifiées et qui sont directement menacées par la mise en œuvre du projet de centrale**. Or, l'entreprise n'a, a priori, pas demandé les dérogations nécessaires pour continuer son projet en toute légalité. Face à cet élément frappant, les habitants du village ont alerté la préfecture de Guyane, le chef de service de l'Office Français de la Biodiversité de Guyane et les porteurs du projet dans un courrier daté du 14 décembre dernier. A ce stade ils n'ont aucun retour mais une chose est sûre : **ils comptent bien aller jusqu'en justice s'il le faut** pour stopper ce massacre de biodiversité prévu par les industriels. Ils ont d'ailleurs **d'ores et déjà lancé une cagnotte en ligne** afin de pouvoir engager un avocat et faire face aux nombreuses dépenses qui seront nécessaires dans ce potentiel bras de fer juridique.



Machine en forêt sur l'emplacement prévu pour la centrale.
Crédit : Atopo Wepe

¹ *Guyane : une centrale à hydrogène va détruire 50 ha de forêt amazonienne avec la complicité de l'État français*, La Relève et la Peste, Augustin Langlade, 10 mai 2021, <https://lareleveetlapeste.fr/guyane-une-centrale-a-hydrogene-va-detruire-75-ha-de-foret-amazonienne-avec-la-complicite-de-letat-francais/> (consulté le 13/01/2022)

Dans les médias et sur leur site internet, **les industriels jouent sur l'idée que la zone est déjà dégradée et inoccupée**. Certes la zone a été exploitée il y a plusieurs années abimant les écosystèmes mais ceux-ci étaient justement en train de se réparer. Le projet contribuera à déforester près de 75 hectares et mettra à mal de nombreuses espèces. Les impacts sur les eaux n'est pas très clair également. Quant à l'idée d'espace inoccupé/vide, c'est mépriser les formes de vie autres qu'humaines qui peuplent, habitent et font usage de ce lieu. C'est aussi méconnaître l'importance de la forêt pour les Kali'na d'Atopo Wepe et d'autres communautés Bushinengués notamment Saamaka des alentours, qui y chassent, font de la cueillette ou encore se ressource.

LA CEOG : UN CAS EMBLEMATIQUE DE CONFLIT D'USAGE SUR LES TERRES

Les habitants d'Atopo Wepe interpellent sur ces aspects environnementaux mais se positionnent surtout sur son emplacement. Tout d'abord, **les alentours nord sont convoités depuis des années** pour pouvoir s'y étendre à mesure que le village grandira, y installer de nouveaux abattis (agriculture en forêt), continuer à chasser, etc. **L'installation de la centrale** à l'endroit prévu à ce stade **enlève ainsi plusieurs hectares non négligeables pour le village de s'étendre et participe à l'encerclement du village** puisqu'au sud il y a la route, au nord-ouest des cultures et qu'au nord-est il y aurait la centrale.



Village Atopo Wepe vu du ciel.
Crédit : Atopo Wepe

Surtout il s'agit d'un territoire extrêmement proche du village où les habitants vont chasser notamment et qui leur permet d'accéder à la crique Saint-Anne aisément. Ce sont ainsi en prévision des détours pour accéder à certains endroits et des lieux en moins pour les pratiques de chasse et cueillette. **Avec ces futurs hectares grillagés et déforestés**, impactant très probablement les hectares alentours par effet de ricochet, **c'est leur milieu de vie qui va en partie être modifié**.

Les habitants du village et leurs soutiens s'insurgent aussi de voir la **vitesse avec laquelle les projets industriels voient leurs demandes foncières validées** alors que celles des villages autochtones sont bien souvent bloquées depuis des années ou se retrouvent acceptées tout en

étant largement revues à la baisse. En l'occurrence, les demandes formulées à l'oral par le Yopoto du village à plusieurs reprises depuis plusieurs années ont été passées à l'écrit via une demande officielle à la préfecture de concession de 5000 hectares et de zone de droit d'usage collectif (ZDUC) de 32 000 hectares le 10 octobre 2019. Le 1^{er} décembre 2021 la préfecture donnait un avis favorable à la demande émise par le village Wepe mais en diminuant considérablement le nombre d'hectares : au lieu des 5000 hectares de concession, ce sont 530 hectares qui ont été accordés et au lieu des 32 000 hectares en ZDUC ce sont 3816 hectares.

Ces contraintes que la centrale amène sur les villageois sont d'autant plus difficiles à accepter pour les villageois que **le projet pourrait se faire à d'autres endroits avec beaucoup moins d'impacts**. Dans cette [vidéo](#) du média Chronique du Maroni prise lors de la rencontre à Atopo Wepe des villageois avec les industriels le 21 octobre 2019, on entend une habitante s'indigner du choix du lieu d'implantation : *« Pourquoi vous avez pris ici, où il y a des amérindiens ? Pourquoi vous n'avez pas cherché autre part ? Où il n'y a personne. Mais ici ce sont les amérindiens qui sont là depuis des années. Mais c'est vous qui venez chaque fois dégager les amérindiens. Pourquoi c'est toujours la même chose ? C'est hors de*

question. [...] Vous pouvez déplacer votre affaire ailleurs ! ». Depuis, le Yopoto du village et ses soutiens n'ont eu de cesse de rappeler ce message simple de déplacement et même de proposer un certain nombre d'endroits qui leur semblent bien moins problématiques en termes d'impacts comme les anciennes rizières de Mana, l'ancienne scierie de la piste de Sainte Anne ou encore au voisinage du futur projet Voltalia lui aussi basé sur la piste de Sainte Anne.

La Fondation Danielle Mitterrand se place aux côtés du Yopoto Roland Sjabere, les habitants et leurs soutiens : un autre emplacement peut et doit être trouvé. Ces mobilisations en cours autour de CEOG sont un exemple emblématique de la **nécessité de penser collectivement, dans chaque bassin de vie, des usages des terres.** Certaines terres ne peuvent accueillir des projets industriels.



Le Yopoto Roland Sjabere.
Crédit : Atopo Wepe

DROIT SUR LES TERRES : LE CŒUR DES REVENDICATIONS DES PEUPLES AUTOCHTONES EN GUYANE DEPUIS DES DECENNIES

Le conflit autour de CEOG est à comprendre dans le cadre du contexte actuel guyanais relatif à la concrétisation des droits des peuples autochtones. Depuis de nombreuses années les autochtones en Guyane revendiquent en effet des terres pour pouvoir assurer la pérennité aux villages mais aussi et tout simplement **en vertu de leur droit sur les terres, territoires et ressources** tels qu'affirmés dans la Déclaration des Nations Unies pour les droits des peuples autochtones. Les terres sont un élément central pour tous les peuples autochtones, c'est ce qui leur permet de donner corps à leur **mode de vie, identité, culture et spiritualité**. En 1984, Felix Tiouka, autochtone Kali'na, s'adressait à l'Etat français pour exiger la reconnaissance des droits des peuples autochtones en France et démarrait son discours par ces mots : « *NANA IÑONOLI. NANA KINIPINANON. IYOMBO NANA ISHEMAN* », c'est-à-dire « **Notre terre, nous l'aimons, et nous y tenons** ». Un message que l'on retrouve aussi dans le cadre de la CEOG.

Depuis ce discours emblématique de 1984 de maigres avancées ont vu le jour. Il y a notamment le principe des cessions, concessions et ZDUC. Toutefois, peu d'hectares ont été octroyés et beaucoup sont en attente depuis des années. Les ZDUC, qui sont un dispositif particulier permettant d'user collectivement des terres pour des activités de subsistance, sont un dispositif intéressant certes mais bien loin d'une véritable reconnaissance d'un droit à la terre. **En 2017, suites aux mobilisations massives des peuples autochtones, un accord avec l'Etat a été signé pour 'rétrocéder' aux peuples autochtones 400 000 hectares.** Nous préférons, comme les nations autochtones l'avaient justement souligné, dire « **restituer** » puisqu'il s'agit d'un vol de terres au départ ! **Aujourd'hui autochtones et Etat avancent, non sans peine, sur la concrétisation de cette restitution foncière importante.** Elle peut constituer un pas décisif dans la reconnaissance et mise en œuvre des droits des peuples autochtones et enfin **amener plus de réalité au droit à l'autodétermination pour ces peuples.**

La CEOG s'inscrit ainsi dans un contexte plus large que celui du simple projet et pose en fin de compte la **question des usages des terres et de qui fait ces choix**. Comme le dit très bien Christophe Pierre interrogé par le média La Relève et la Peste, « *La CEOG est un cas d'école sur le conflit d'usage du foncier en Guyane* ». C'est aussi **un cas concret soulignant la nécessité de reconnaissance des droits sur les terres des peuples autochtones pour assurer leur droit à l'autodétermination**.

UN PROJET QUI CHERCHE A PASSER EN FORCE ET MEPRISE LA PAROLE AUTOCHTONE

Le village a été informé du projet tardivement. Or, depuis que les habitants sont au courant, **leur parole n'est pas prise en compte malgré les inquiétudes soulevées et leur demande claire de déplacement**. Les porteurs de projet n'ont pas réalisé une consultation en bonne et due forme. Les documents n'ont pas été traduits dans leur langue par exemple et surtout il ne leur a pas été demandé comment ils souhaitaient être consultés. **Il s'agissait plus d'une information que d'une consultation**. En outre, **les industriels ont exercé une pression forte et répétée sur le Yopoto** lui forçant la main pour qu'il accepte le projet en faisant miroiter des compensations financières pour le village. En fin de compte, dans ce dossier, **les autochtones se sentent négligés et méprisés sur un dossier qui les concerne pourtant on ne peut plus directement**.

La Fondation regrette que ce type de *forcing* soit effectué par les industriels. **Il est temps que face aux projets industriels, de vraies discussions, non biaisées, aient lieu sans chercher à tout prix l'acceptabilité sociale**. Certains projets doivent pouvoir être retravaillés, déplacés et d'autres carrément rejetés. Il est temps **d'avoir de réels débats sur les manières d'habiter les territoires, sur les priorités d'usages des terres, eaux, forêts, etc. ou encore sur les orientations des plans pluriannuels énergétiques**.

A quand une consultation des peuples autochtones qui n'ait pas pour but de cocher une case administrative mais bien **de demander l'avis du peuple qui pourrait alors avoir un réel droit de véto sur les projets qu'ils considèrent néfastes ?** Bref **une application concrète du droit à l'autodétermination ! Pouvoir réellement choisir ce qui est fait sur les terres sur lesquelles ils vivent ou auxquelles ils sont reliés ?**

La Fondation Danielle Mitterrand dénonce ainsi ce projet qui fait la sourde oreille et cherche désormais à passer en force. **Depuis le début du projet, c'est parce que des machines sont déjà en train d'effectuer des travaux sur la parcelle que les habitants s'alertent et les mobilisations s'accélèrent**. A l'été 2019 des premières machines se faisaient entendre dans la forêt. Pour les villageois c'était inacceptable de voir des engins déjà détruire une parcelle alors même qu'ils n'avaient pu disposer de tous les éléments pour se positionner en toute connaissance de cause durant la consultation publique qui se tenait au même moment ! A l'été 2020 le même scénario se rejouait et plus récemment en décembre encore. Ces machines déjà installées et qui ouvrent des pistes et entament le travail pour déforester par la suite les 75hectares, c'est ce qui rend concret le projet qu'il leur était présenté jusqu'alors sur le papier.

Depuis des mois donc **les habitants sont sur le qui-vive et craignent que des travaux importants soient entamés ce qui pourrait conduire à un point de non-retour**. Face à cette sorte d'épée de



Machines repoussées le 12 janvier 2022.
Crédit : Atopo Wepe

Blocage du carrefour Margot le 18 décembre 2021. Crédit : Atopo Wepe



Damoclès au-dessus de leurs têtes, **les villageois se sont entourés de nouveaux soutiens et portent ensemble le message de déplacement du projet.**

Le 18 décembre dernier **ils ont ainsi bloqué un carrefour** avec l'aide de la Jeunesse autochtone de Guyane, de l'association Trop Violans, du collectif Amazone A Défendre et de nombreux coutumiers de la région. Des balades en forêt ont aussi été organisées sur le lieu potentiel de la centrale. Plus récemment, alors que les industriels proposaient une nouvelle réunion au village pour discuter, des machines repénétraient en forêt. Les habitants du village ont alors **fait reculer les machines**. Au-delà de ce **rapport de force sur le terrain** qui est en train de se jouer et que la Fondation invite à soutenir, un travail de fond est en cours sur les aspects juridiques puisque le dialogue ne semble pas fonctionner.

LE VILLAGE SUR LA VOIE DE L'AUTONOMISATION

Ce qui est d'autant plus intéressant dans la bataille d'Atopo Wepe autour de la CEOG c'est que **le village s'est lancé depuis 2020 dans un projet d'autonomisation**. Comme les habitants l'expliquent « *A force de subir un monde capitaliste qui dévore notre monde, à force d'apprentissages, de longues discussions, de recherche de solutions, l'association du village a décidé de retrouver de l'autonomie, de l'indépendance aussi. Ainsi est né le projet de terrain associatif, un lieu autogéré pour tendre vers l'autonomie.* ». Un projet que la Fondation Danielle Mitterrand soutient au regard de sa radicalité et qui porte d'ores et déjà ses fruits. Sur le terrain autogéré, un grand nombre d'activités participent à recréer ou renforcer des liens, à transmettre les savoirs et savoir-faire, à prendre ensemble des décisions sur leur territoire de vie, etc. **Le projet CEOG vient donc poser de manière très concrète la question de l'effectivité de l'autodétermination.**

Aller plus loin

Page Facebook [Village Prospérité ATOPO WePe](#)

Cagnotte lancée par l'association pour les besoins juridiques : [ICI](#)

Guyane : une centrale à hydrogène va détruire 50 ha de forêt amazonienne avec la complicité de l'État français, La Relève et la Peste, Augustin Langlade, 10 mai 2021, <https://lareleveetlapeste.fr/guyane-une-centrale-a-hydrogene-va-detruire-75-ha-de-foret-amazonienne-avec-la-complicite-de-letat-francais/>

Centrale Électrique de l'Ouest Guyanais : Pourquoi le village de Prospérité est opposé au projet ?, Chronique du Maroni, 31 juillet 2020, <https://chronique-du-maroni.fr/centrale-electrique-de-louest-guyanais-pourquoi-le-village-de-prosperte-est-oppose-au-projet/>

Projet CEOG : la population rend un avis défavorable, Chronique du Maroni, 14 novembre 2019, <https://chronique-du-maroni.fr/projet-ceog-la-population-rend-un-avis-defavorable/>

Barrage levé au carrefour Margot à Saint-Laurent. Interviews Mo News TV de Roland Chabert et Olivier Goudet, MonewsGuyane, Samir MATHIEU, 18 décembre 2021 https://www.monewsguyane.com/index.php/2021/12/18/barrage-leve-et-les-tentes-demontees-au-carrefour-margot-a-saint-laurent-chabert-goudet-monewstvt/?fbclid=IwAR3nWiPj3Lh_ISOpAtCh9ugLEoLNv2PbvtuGbFyivB0GiWm0h-P16aH0U

Journal télévisé Guyane Soir de la chaîne Guyane 1ere, du 18 décembre 2021, <https://la1ere.francetvinfo.fr/guyane/emissions/guyane-soir>

En Guyane, des projets énergétiques « plus absurdes les uns que les autres », Hélène Ferrarini, Reporterre, 23 juin 2021, <https://reporterre.net/En-Guyane-des-projets-energetiques-plus-absurdes-les-uns-que-les-autres>

FACE A L'URGENCE FORTE, SOUTENONS ATOPO WEPE !

Dans ce genre de combat, on sait l'importance du rapport de force sur le terrain doublé d'une médiatisation dépassant le lieu en question. La Fondation Danielle Mitterrand vous invite, associations, collectifs et individus, à soutenir Atopo Wepe en faisant connaître la situation, en participant à la [cagnotte](#) juridique, en leur écrivant, etc.

ILS SOUTIENNENT DEJA ATOPO WEPE :

Les Yopoto (chefs coutumiers en Guyane) :

William Daniel de Yalimapo
Michel Thérèse de Awala
Christina de Cité Ananas
René Lieutenant de Cité Javouhey
Kayamaré Gilles de Village Paddock
Aubéric Charles du village Kali'na de Kourou
Eric Louis de Kwano Kourou

Les organisations :

FOAG - Fédération des organisations autochtones de Guyane
Le GCC - Grand conseil coutumier de Guyane
La JAG - Jeunesse autochtone de Guyane
L'association Panakuh préservation des savoirs et savoirs faire autochtones
Associatio Kulalasi
La Fédération des chasseurs de Guyane
Association Tropviolans
La maison de la réserve naturelle de l'Amana
La fédération Lokono du Village St Rose de Lima
Le collectif AZAD AmazonADéfendre collectif citoyen
Maiouri Nature Guyane
Fondation Danielle Mitterrand
Agora des Habitants de la Terre
CSIA-Nitassinan (Comité de solidarité avec les indiens des Amériques)
ICRA International
Forum civique européen
Le Mouvement des jeunes kanak en France (M.J.K.F.)
Igapo Project
Nature Rights
TEJE (Travailler Ensemble Jeunes Engagé-e-s)
La Boisselière
DIEL (Droits Ici et Là-bas)
CISPM (Coalition internationale des sans-papier et des migrants)
CORENS (Collectif régional pour la coopération Nord-Sud – Hauts de France)
CIBELE (Collectif régional pour la coopération Nord-Sud – Ile de France)
France Libertés Gironde

Les personnalités publiques :

Hindou Oumarou Ibrahim, co-présidente de la Plateforme des communautés locales et peuples autochtones de la Convention Cadre des Nations Unies sur le changement climatique
Marie Toussaint, députée européenne écologiste
Marine Calmet, présidente de Wild Legal et porte-parole du collectif Or de question
Barbara Glowczewski, anthropologue
Irène Bellier, anthropologue
Sophie Gosselin, philosophe
Deborah da Silva, réalisatrice